

Déclaration liminaire F3SCT Départemental 30/05

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous nous réunissons en séance F3SCT départemental aujourd'hui alors que le président Macron et son gouvernement maintiennent leur réforme des retraites qui nous impose notamment deux ans de travail supplémentaires. Rappelons que cette réforme est rejetée par une grande majorité de la population et des actifs et que la mobilisation se poursuit pour en obtenir le retrait.

A l'heure actuelle nous restons mobilisés plus que jamais. L'intersyndicale a lancé un appel à la grève et manifestation le mardi 6 juin afin de demander une nouvelle fois l'abrogation de cette réforme brutale et injuste.

Dans le même temps, alors que l'inflation s'accroît et que notre pouvoir d'achat s'effondre, le ministre refuse d'augmenter de façon inconditionnelle les salaires et de dégeler la valeur du point d'indice.

La seule revalorisation proposée, celle du socle et du pacte N'Diaye, est largement rejetée par les enseignants et ne répond pas aux revendications. L'augmentation des primes ISAE-ISOE reste largement inférieure aux annonces du ministère, et seuls les personnels en début de carrière vont connaître une augmentation réelle de leur prime d'activité. En réalité, pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000, il faudrait augmenter la valeur du point d'indice de 25% !

Pire, avec le pacte, il faudrait accepter de travailler plus pour perdre un peu moins et se retrouver en concurrence les uns avec les autres ! C'est une attaque sans précédent contre nos statuts et contre l'école de la République.

De plus, 2000 suppressions de postes d'enseignants sont annoncées et on demande à ces derniers de compenser les difficultés des élèves grâce à ce pacte. Mais la solution ne se trouve-t-elle pas dans la suppression des fermetures de classe ? Dans la création de postes ? Dans la baisse des effectifs pour tous ?

Les attaques portent également sur une réforme de la voie professionnelle qui va remettre en cause le statut des PLP, supprimer des filières et des postes d'enseignants, laissant craindre des reconversions forcées. Ce projet comporte de nombreuses mesures orientées vers l'insertion professionnelle au détriment des mesures scolaires. Nous refusons cette vision qui réduit l'enseignement sous statut scolaire à la seule employabilité immédiate.

Devant cette situation, et alors que se réunira ce jour-là le comité social d'administration ministériel qui aura le « pacte » à son ordre du jour, les organisations syndicales FNEC FP-FO, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SUD Education, CNT Education et SNALC appellent les personnels à un rassemblement mercredi 31 mai à 15h30 devant le rectorat.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'augmentation des salaires est une priorité. Notre métier devient de moins en moins attractif, en témoignent le nombre d'admissibles aux concours largement inférieurs dans certaines académies au nombre de places proposées. De ce fait,

plusieurs académies sont obligées de faire appel à des contractuels recrutés par job-dating ! Et ce ne sont pas les annonces du pacte qui vont rendre le métier plus attractif.

En plus du manque d'attractivité du métier et des salaires, les conditions de travail ne cessent de se dégrader à cause de l'inclusion systématique.

Nous observons des situations de plus en plus explosives dans les classes, 42% des registres santé et sécurité au travail traitent de l'inclusion ! L'année dernière, cette proportion était de 33%, soit une augmentation de 9 points en un an.

L'Acte 2 de l'Ecole inclusive ne va pas améliorer les choses, mais au contraire ajouter des difficultés supplémentaires dans la prise en charge des élèves en situation de handicap. Volonté de faire disparaître les établissements spécialisés pour intégrer tous les élèves dans les classes ordinaires, moins d'AESH recrutés, fusion des AESH et des AED, c'est une réelle dégradation des conditions d'inclusion que l'on constate depuis la loi de 2005.

Nous demandons à ce que tous les élèves bénéficient de leurs heures de prise en charge à hauteur des besoins, et cela doit passer par le recrutement des AESH sous statut, avec un vrai salaire et des vraies conditions de travail ! Nous demandons à ce que les établissements spécialisés proposent davantage de places, à l'heure où 7000 élèves en France sont en attente de place dans des établissements médico-sociaux.

Dans le second degré, les registres santé et sécurité au travail font remonter également la pression et le néo management des chefs d'établissement sur les collègues ; cette pression se révèle d'autant plus forte à travers les missions du Pacte.

Nous vous alertons sur des signalements au lycée Descartes à St Genis Laval, où, malgré la situation connue par l'administration, le chef d'établissement continue à agir en véritable despote sur les AED et la vie scolaire.

A Chazay d'Azergues, on relève 15 enseignants absents depuis le début de l'année, mis en difficulté par un chef d'établissement qui intimide les collègues effectuant des fiches SST. En effet, ces fiches passant automatiquement par le supérieur hiérarchique, bon nombre de collègues choisissent de ne pas dénoncer ce qui se passe et endurent en silence.

En termes d'inclusion, à l'école Claude Farrère de St Priest, cinq fiches SST traitent de deux élèves de CM1 au comportement dangereux, maltraitant, insultant, frappant les adultes et élèves de l'école, dégradant les voitures des enseignants. Malgré l'intervention de l'enseignante du Pôle Ressource, de la CAP, l'élaboration d'un dossier MDPH pour l'un des deux élèves, la situation reste difficile à gérer au quotidien.

A l'école maternelle de la Velette à Rillieux-la-Pape, c'est un élève de 6 ans aux troubles autistiques qui terrorise ses camarades de maternelle, malgré une présence en classe limitée à 15 minutes. Les enseignants, les AESH doivent se débrouiller le reste du temps pour contenir ses crises et les coups qui en découlent. C'est également le cas à l'école maternelle Louise Michel de St Pierre de Chandieu, où un élève de PS présentant les mêmes troubles met à mal toute l'équipe pédagogique. Tout cela, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ne sont que quelques exemples face aux nombreux signalements enregistrés. Des personnels qui doivent

se débrouiller au quotidien avec des conditions de travail de plus en plus dégradées, afin de pouvoir exercer leur métier.

Nous souhaiterions également vous interpeller sur le nombre croissant de refus de temps partiels pour raisons médicales constatés cette année. Beaucoup de collègues nous ont sollicités afin de défendre leur dossier en recours. Certains pour des pathologies personnelles ne nécessitant pas de RQTH, d'autres en relations avec une maladie ou handicap de leur enfant mais toujours justifiés dûment par plusieurs certificats ou documents médicaux. Ils sont choqués par la façon dont l'administration traite leur situation, qui se révèle incompatible avec la reprise d'une activité à temps plein. Ce refus de temps partiel va encore une fois dégrader leurs conditions de travail mais également leur vie personnelle. A l'heure où l'on prône la bienveillance de la part des enseignants, il se trouve que cette qualité n'est pas appliquée en retour de la part de l'Institution. Nous ne comprenons pas ces refus et demandons à ce que tous les collègues ayant des raisons médicales à faire valoir reçoivent une réponse favorable.

Pour finir, nos revendications sont claires : abrogation de la loi sur les retraites, abandon de toutes les mesures visant à détruire l'Ecole publique, du « pacte » à la loi Rilhac, une augmentation indiciaire immédiate pour tous les personnels, au moins à la hauteur de l'inflation, et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis l'an 2000 par l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice, la création de postes et une baisse des effectifs par classe qui permettront de meilleures conditions de travail !